



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2026

Présents

Monsieur AUVILLE, Madame BA-TALL, Monsieur BOILLE, Madame BROSSARD, Monsieur CHANDENIER, Monsieur CONTE, Monsieur DENIS, Madame DJABER, Madame GOBLET, Monsieur GRATEAU, Madame HOSTACHE, Madame JOVENEUX, Madame LEMAURE, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRAULT, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, et Monsieur VALLET, Administrateurs

Excusés

Monsieur BRESILLION, qui avait donné pouvoir à Mr AUVILLE
Madame FROMIAU, qui avait donné pouvoir à Mme HOSTACHE
Madame MOREAU, dont le pouvoir a été attribué à Mr CHANDENIER
Monsieur THOMAS

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de Tours Métropole Habitat
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de Tours Métropole Habitat,
Madame DROUET, Directrice des Ressources Humaines de Tours Métropole Habitat,
Madame HOSTACHE, en tant que Secrétaire Générale de Tours Métropole Habitat,
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de Tours Métropole Habitat,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de Tours Métropole Habitat,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de Tours Métropole Habitat,
Madame CHARPENTIER-GRUBER, Responsable de l'Unité par public et renouvellement urbain à la Direction
Départementale des Territoires,
Madame KERMORGANT, Commissaire aux Comptes de Tours Métropole Habitat
Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités d'Indre-et-Loire,

Présidence successive de

**Monsieur MOURABIT jusqu'au point 4,
et de Monsieur DENIS, élu Président à partir du point 5.**

VILLE DE TOURS – ECOQUARTIER DE MONCONSEIL : COMPTE FINANCIER ANNEXE POUR L'EXERCICE 2025

(ZAC DE MONCONSEIL C/3)

Le Directeur Général et la Directrice Financière et Comptable indiquent au Conseil d'Administration qu'il doit également voter le Compte Financier Annexe 2025 de l'opération référencée en titre, conformément aux dispositions de l'Instruction Comptable pour toute opération d'aménagement concerté.

Aussi, il est présenté au Conseil d'Administration le Compte Financier de la « CONCESSION D'AMENAGEMENT » pour l'exercice 2025, (convention de la Concession d'Aménagement pour la réalisation de la Zac de Monconseil) entre la Ville de Tours et Tours Métropole Habitat en date du 14/04/2006.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de la « CONCESSION D'AMENAGEMENT » de l'exercice 2025, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses et recettes effectuées, le Conseil d'Administration délibère et statue sur les sommes présentées ci-après :

Montant initial de la Convention TTC	18 675 184.00 €
Montant réactualisé de la Convention (Crac 2025) TTC	30 315 367.00 €
Montant cumulés des dépenses au 31/12/2024 (Hors écritures de constatation de stocks)	-43 150 828.26 €
Montant cumulés des recettes au 31/12/2024 (Hors écritures de constatation de stocks)	43 349 892.43 €
Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2024 (Invest.) / Déficit	-21 147 820.78 €
Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2024 (Fonct.) / Excédent	21 346 884.95 €

Autorisations budgétaires 2025 (budget primitif et décisions modificatives)	
Débit (Invest.)	-289 557.00 €
Crédit (Invest.)	170 447.00 €
Débit (Fonct.)	-396 401.00 €
Crédit (Fonct.)	983 058.00 €
Dépenses nettes (Invest.) au 31/12/2025	-250 866.13 €
Dépenses nettes (Fonct.) au 31/12/2025 (Hors écritures de constatation de stocks)	-96 853.05 €
Recettes nettes (Invest.) au 31/12/2025	-250 605.48 €
Recettes nettes (Fonct.) au 31/12/2025 (Hors écritures de constatation de stocks)	1 204 382.58 €
Résultat net à la clôture de l'exercice (Invest.) / Déficit	-501 471.61 €
Résultat net à la clôture de l'exercice (Fonct.) / Déficit	1 107 529.53 €

Montant cumulés des dépenses au 31/12/2025 (Hors écritures de constatation de stocks)	-43 498 547.44 €
Montant cumulés des recettes au 31/12/2025 (Hors écritures de constatation de stocks)	44 303 669.53 €
Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2025 (Invest.) / Déficit	-21 649 292.39 €
Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2025 (Fonct.) / Excédent	22 454 414.48 €

Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part au vote, d'approuver l'ensemble de la comptabilité de la « CONCESSION D'AMENAGEMENT » qui est soumise à son examen et de déclarer que les états financiers dressés pour l'exercice 2025 n'appellent aucune observation, ni réserve de sa part, et d'affecter le résultat d'exploitation de 1 107 529.53 € au compte de Report à nouveau.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25/06/2026 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**